# Carte, espèces, prélèvement, LCR : les règlements de la Cave Vinéol

La Cave Vinéol, caviste à Aix-en-Provence, vend des vins et des spiritueux à des particuliers et à quelques restaurants de la ville. La gérante, Mme Inès Morel, veut réduire le coût des paiements par carte et s'interroge sur plusieurs situations de règlement rencontrées en novembre 2026.

Assistant(e) manager, vous comparez les deux contrats de paiement par carte (documents 1 et 2), puis vous répondez aux questions de la gérante.

**Document 1 : les paiements par carte de novembre 2026**

| Élément | Donnée |
|---|---|
| Nombre de paiements par carte | 1 850 |
| Montant total payé par carte | 74 000 € TTC |
| Contrat actuel (banque A) | 0,40 % du montant payé + 0,08 € par paiement |
| Offre concurrente (banque B) | 0,30 % du montant payé + 0,15 € par paiement |

**Document 2 : situations de règlement à traiter**

| Situation | Description |
|---|---|
| A | Un client particulier, domicilié fiscalement en France, achète pour 1 380 € TTC de vins et souhaite payer en espèces. |
| B | La gérante veut refuser la carte pour les achats de moins de 10 €. |
| C | Le restaurant Le Cours Fleuri règle ses factures à la cave par lettre de change relevé (LCR). |
| D | Un client particulier conteste un prélèvement SEPA qu’il avait autorisé pour son abonnement « coffret du mois ». |

**Annexe 1 – Le coût des paiements par carte et le règlement en espèces (montants au centime près)**

| Question | Réponse |
|---|---|
| Commissions du mois avec le contrat actuel (€) | |
| Commission moyenne par paiement avec le contrat actuel (€) | |
| Commissions du mois avec l'offre concurrente (€) | |
| Somme maximale que le client de la situation A peut régler en espèces (€) | |
| Somme à régler par un autre moyen dans la situation A (€) | |

**Questions d'analyse**

Quelle offre la cave doit-elle choisir, et pourquoi ?

☐ La banque A : avec beaucoup de petits paiements, la part fixe pèse
☐ La banque B : son pourcentage plus faible la rend moins chère
☐ Indifféremment : les deux offres coûtent autant sur un mois complet

Justification :

Situation B : à quelle condition la cave peut-elle refuser la carte en dessous de 10 € ?

☐ Elle doit obtenir l'accord écrit de sa banque et de chaque client
☐ Elle ne le peut pas : tout commerçant doit accepter la carte
☐ Elle doit en informer les clients par un affichage visible avant l'achat

Justification :

Situation C : dans la lettre de change relevé, qui est le tireur et qui est le tiré ?

☐ Le tireur est le restaurant, le tiré est la Cave Vinéol
☐ Le tireur est la banque de la cave, le tiré est le restaurant
☐ Le tireur est la Cave Vinéol, le tiré est le restaurant

Justification :

Situation D : le client peut-il obtenir le remboursement de ce prélèvement autorisé ?

☐ Oui, pendant 13 mois après le débit
☐ Oui, pendant 8 semaines après le débit
☐ Non, un prélèvement autorisé n'est jamais remboursable

Justification :